

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1044-01-2019**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 février 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant:

- RÈGLEMENT NUMÉRO 1044-01-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1044-2017 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, ce 18 février 2020.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur en date du 18 février 2020 et est disponible pour consultation sur le site Internet de la ville [www.bromont.com](http://www.bromont.com) ou à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Bromont, ce 25<sup>e</sup> jour de février 2020.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques